

3 décembre 2002

02.374

Question Roland Debély**Effets pervers de l'imposition à 100% des rentes AVS sur l'aide au logement?**

L'importance de l'aide au logement est déterminée par le revenu imposable du locataire. Avec la nouvelle imposition fiscale de l'AVS à 100% de la rente, le revenu imposable est plus élevé et cela a pour effet de réduire le montant de l'abaissement du loyer, alors que le pouvoir d'achat du locataire n'a pas changé!

La problématique décrite est-elle réelle? Cas échéant, le Conseil d'Etat:

- en est-il informé;
- quel est le nombre de locataires touchés;
- quelle analyse économique, politique fait-il de la présente situation;
- a-t-il les moyens d'atténuer cette situation difficile pour les personnes ayant des revenus modestes, quelle est la marge de manœuvre du canton, respectivement quelles mesures pense-t-il prendre pour corriger cette situation?

Une réponse écrite est, si possible, souhaitée.